



Blueplus Slow



Version: 23 Révision: 01/02/2021

Revisión precedente: 14/11/2019

Date d'impression: 01/02/2021

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u> Blueplus Slow
1.2	<p><u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> <input type="checkbox"/> Industriel <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Consommation Désinfectant de l'eau des piscines. <u>Types de produit relevantes:</u> Otros biocidas generales (desinfección del aire, piscinas, acuarios, aire acondicionado, centros sanitarios, residuos y aguas residuales, etc), professionnel, consommation. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.</p>
1.3	<p><u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> BLUE DROPS BV Koninginnelaan 3 - 9031 Drongen - Belgique T +32 (0)9 430 77 77 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> www.bluedrops.eu - info@bluedrops.eu</p>
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u> T +32 (0)70 24 52 45

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<p><u>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2017/776 (CLP):</u> DANGER: Ox. Sol. 2:H272 Aquate Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 EUH031</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de danger</th> <th>Classification du mélange</th> <th>Cat.</th> <th>Routes d'exposition</th> <th>Organes cibles</th> <th>Effets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><u>Physico-chimique:</u> </td> <td>Ox. Sol. 2:H272 Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319</td> <td>Cat.2 Cat.4 Cat.2</td> <td>- Ingestion Yeux</td> <td>- Yeux</td> <td>- Nocive Irritation</td> </tr> <tr> <td><u>Santé humaine:</u> </td> <td>STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 EUH031</td> <td>Cat.3 Cat.1 Cat.1 -</td> <td>Inhalation - - -</td> <td>Voies respiratoires - - -</td> <td>Irritation - - -</td> </tr> <tr> <td><u>Environnement:</u> </td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets	<u>Physico-chimique:</u> 	Ox. Sol. 2:H272 Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319	Cat.2 Cat.4 Cat.2	- Ingestion Yeux	- Yeux	- Nocive Irritation	<u>Santé humaine:</u> 	STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 EUH031	Cat.3 Cat.1 Cat.1 -	Inhalation - - -	Voies respiratoires - - -	Irritation - - -	<u>Environnement:</u> 					
Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets																									
<u>Physico-chimique:</u> 	Ox. Sol. 2:H272 Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319	Cat.2 Cat.4 Cat.2	- Ingestion Yeux	- Yeux	- Nocive Irritation																									
<u>Santé humaine:</u> 	STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 EUH031	Cat.3 Cat.1 Cat.1 -	Inhalation - - -	Voies respiratoires - - -	Irritation - - -																									
<u>Environnement:</u> 																														

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2	<p><u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u></p> <p>Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2017/776 (CLP)</p> <p><u>Mentions de danger:</u> H272 Peut aggraver un incendie: comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p><u>Conseils de prudence:</u> P102-P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P370+P378 En cas d'incendie: Pour l'extinction ne jamais utiliser d'eau. P261f Éviter de respirer les poussières. P264a Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280F Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P273-P391-P501a Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. P501a Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. P501c Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.</p>
-----	--



Blueplus Slow

Indications additionnelles:

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Substances qui contribuent à la classification:

Symclosène

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

50 < 100 %

**Symclosène**

CAS: 87-90-1 , EC: 201-782-8

CLP: Danger: Ox. Sol. 2:H272 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 1:H410 | EUH031

Indice nr. 613-031-00-5
< CLP00

1 < 2 %

**Acide borique**

CAS: 10043-35-3 , EC: 233-139-2

CLP: Danger: Repr. 1B:H360oFD

REACH: 01-2119486683-25

Indice nr. 005-007-00-2
< REACH / ATP01Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 27/06/2018.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Acide borique , CMR/Repr.Cat.1B (Article 57c), Decision: ED/30/2010.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.



Blueplus Slow



SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:		
		En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.	
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	<u>Inhalation:</u> 	L'inhalation produit des irritations des mucoques, toux et des difficultés respiratoires.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
	<u>Peau:</u>	Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.
	<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<u>Ingestion:</u> 	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Dû à son caractère acide, les effets peuvent se réduire au maximum en donnant à boire de l'eau abondante, à laquelle on a ajouté du lait de magnésie. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11		
4.3	INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: <u>Information pour le médecin:</u> Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.		

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO2. Pour l'extinction ne jamais utiliser d'eau.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Matériau comburant. Facilite la combustion d'autres substances. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés halogénés. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éviter le contact direct du produit.
6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Balayer le produit déversé. Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Finalement, laver l'aire avec de l'eau abondante. Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



Blueplus Slow



SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
 Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
 Conserver à l'écart de matériaux combustibles.
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et les mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
 Produit dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter le stockage sur des sols en bois. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Températures : min: 5.°C, max: 40.°C (recommandé).
Matières incompatibles:
 Conserver à l'écart de l'eau, agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.
Type d'emballage:
 Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
 Non applicable (produit per utilisation non industrielle) .

7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**



Blueplus Slow



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 **PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

<u>Limites d'exposition professionnelle (VLE)</u>	An	VME	mg/m3	VLCT	mg/m3	Observations
INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012) Chlore	2007	ppm	0.5	ppm	1.5	

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Acide borique	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) 8.30 (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) 392. (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Acide borique	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Acide borique	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) 4.15 (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) 196. (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d 0.980 (a) 0.980 (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Acide borique	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Acide borique	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l 2.90	<u>PNEC Marin</u> mg/l 2.90	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l 13.7
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u> Acide borique	<u>PNEC STP</u> mg/l 10.0	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight s/r	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight s/r
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Acide borique	<u>PNEC Air</u> mg/m3 -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight 5.70	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d n/b

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particules irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN143), Fuite vers l'intérieur: 8%, Facteur de protection assigné jusqu'à 10 fois le VLE. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Particle filters must be disposed when you notice an increase in breathing resistance.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:



Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Conseillable.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.



Blueplus Slow



SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - État physique : Solide pastilles. - Couleur : Blanc. - Seuil olfactif : Non disponible (mélange). <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pH : Non applicable (solide). <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de fusion : Non disponible - Point initial d'ébullition : Non applicable <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité de vapeur : Non applicable (solide). - Densité relative : 1.499* à 20/4°C Relative eau <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Température décomposition : 225* °C <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viscosité (temps écoulement) : Non applicable (solide). <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'évaporation : Non applicable - Tension de vapeur : Non applicable <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solubilité dans l'eau: : Insoluble - Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé). - Coefficient de partage: n-octanol/eau : 0.92 (comme log Pow) <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point d'éclair : Ininflammable - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : Non disponible - Température auto-inflammation : Non applicable <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	--

9.2	<p>AUTRES INFORMATIONS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chlore actif : 89.1 % Cl <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<p>RÉACTIVITÉ:</p> <p><u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p>STABILITÉ CHIMIQUE:</p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</p> <p>Possible réaction dangereuse avec l'eau, agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques. Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.</p>
10.4	<p>CONDITIONS À ÉVITER:</p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.</p> <p><u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p><u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</p> <p><u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p><u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
10.5	<p>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</p> <p>Conserver à l'écart de l'eau, agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.</p>
10.6	<p>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: composés halogénés.</p>



Blueplus Slow



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2017/776 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Symclosène	> 5000. Rat	> 5000. Lapin	> 5250. Rat
Acide borique	2660. Rat	> 2000. Lapin	> 2030. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> 	ATE : 505. mg/kg	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	CLP 3.1.3.6.

CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.4.3.3.

CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable (solide).	CLP 3.10.3.3.

CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



Blueplus Slow



TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Respiratoires:</u> 	SE	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	CLP 3.8.3.4.

CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Non disponible.

Exposition à court terme: Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Irritant pour les voies respiratoires.

Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2017/776 (CLP).

12.1	TOXICITÉ:			
	<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels:</u> Symclosène Acide borique	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l.96heures 0.32 Poissons 80. Poissons	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l.48heures 0.17 Daphnie 102. Daphnie	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l.72heures 66. Algues
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible <u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			
12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: Non disponible.			
	<u>Biodegradation aérobique de composants individuels:</u> Symclosène Acide borique	<u>DQO</u> mgO2/g	<u>%DBO/DQO</u> 5 days 14 days 28 days 0.	<u>Biodegradabilité</u> Non facile Non disponible
	Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.			
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible.			
	<u>Bioaccumulation de composants individuels:</u> Symclosène	<u>logPow</u> 0.940	<u>BCF</u> L/kg < 1. (calculée)	<u>Potentiel</u> Non disponible
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible.			
	<u>Movilité de composants individuels:</u> Symclosène	<u>logKoc</u> 1.42	<u>Constante de Henry</u> Pa-m3/mol 20°C	<u>Potentiel</u> Non disponible
12.5	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.			
12.6	AUTRES EFFETS NOCIFS: <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.			



Blueplus Slow



SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/EU, Decision 2000/532/EC~2014/955/EU:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **NUMÉRO ONU:** 2468

14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:**
ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC

14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:**

14.4 Transport par route (ADR 2017) et Transport par chemin de fer (RID 2017):

- Classe: 5.1
- Groupe d'emballage: II
- Code de classification: O2
- Code de restriction en tunnels: (E)
- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.36. 333 kg
- Quantités limitées: 1 kg (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



Transport voie maritime (IMDG 38-16):

- Classe: 5.1
- Groupe d'emballage: II
- Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-Q
- Guide soins médicaux d'urgence: 740
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2017):

- Classe: 5.1
- Groupe d'emballage: II
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**
Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**
Non disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.'

Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les produits biocides:
Applicable d'après le Règlement (UE) nr. 528/2012~334/1014), concernant la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides et le Règlement (CE) nr. 1896/2000~1451/2007 relatif aux produits biocides. TP 2) Désinfectant utilisé dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique.



Blueplus Slow



AUTRES LÉGISLATIONS:

[Contrôle des risques inhérents aux accidents graves \(Seveso III\):](#) Voir la section 7.2

[Autres législations locales:](#)

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

[Mentions de danger en accord le Règlement \(UE\) n° 1272/2008-2017/776 \(CLP\), Annexe III:](#)

H272 Peut aggraver un incendie: comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH031 Au contact d'un addé, dégage un gaz toxique. H360oFD Peut nuire à la fertilité par ingestion. Peut nuire au foetus par ingestion.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L' accès au droit de l' Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d' exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2017).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Révision:

Version: 22 04/07/2019
Version: 23 04/07/2019

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.